

# UTR de l'Aisne, journal des adhérents

Numéro 24

Février 2021

## DANS CE NUMÉRO :

Edito 1

Vaccination 1

Le réseau  
entraide  
exilé 2

Des engage-  
ments.  
Lexique 3

Pétition  
concernant  
l'AAH 4

**Edito:** C'est vrai, il fait gris, il y a le couvre-feu, les rencontres sont compliquées, on ne peut pas aller au ciné ou au concert, pas plus qu'au café ou au restaurant, les crises de tous ordres s'annoncent, on a le moral dans les chaussettes, mais : On reste solidaire, on se serre les coudes, on garde nos valeurs, on échange des bons mots, des blagues, des photos, des sourires... On a même des raisons d'espérer ici et ailleurs: vous ne me croyez pas? Lisez le journal!



## **Vaccination contre le Covid-19 : Publié le 18 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)**

### L'ouverture de centres de vaccination

Afin de pouvoir vacciner les personnes prioritaires, notamment les plus de 75 ans non-résidents d'établissements, **14 centres de vaccinations sont ouverts dans l'Aisne** (liste : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>). Si vous n'avez pas la possibilité de vous connecter sur Internet, renseignez-vous auprès de votre mairie.

Sur place, un questionnaire très simple visant à vérifier que la vaccination peut se dérouler normalement et dans de bonnes conditions sera à remplir. Il sera possible de voir un médecin, puisqu'il y aura toujours un médecin présent sur le centre de vaccination.

### Les professionnels habilités à vacciner

Tous les professionnels de santé, sauf les pharmaciens pour le moment, peuvent participer à la campagne vaccinale. Les infirmiers peuvent pratiquer les injections des vaccins à condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment.

### Les modalités

La vaccination n'est pas obligatoire. Elle repose sur une décision partagée entre le patient et son médecin. Ainsi, le consentement du patient doit être recueilli au préalable et tracé dans son dossier médical.

Les vaccins sont achetés par l'Agence nationale de santé publique qui assure leur mise à disposition à titre gratuit. En effet, un décret du 31 décembre 2020 prévoit pour tous la prise en charge intégrale des consultations pré-vaccinales et de vaccination, ainsi que des frais d'injection du vaccin. Les non assurés sociaux bénéficient d'une dispense d'avance de frais.

### Les gestes barrières toujours indispensables

En l'état actuel des connaissances, les vaccins disponibles ou en cours de développement réduisent la gravité des symptômes mais pas la contagiosité. Il faut donc continuer à s'isoler en cas de test positif, en cas de contact avec une personne positive ou en cas de symptômes. Il faut aussi continuer à appliquer scrupuleusement les gestes barrières et à porter le masque, même pour les personnes vaccinées.

## LE RESEAU ENTRAIDE EXILES A SOISSONS



A L'initiative de membres de différentes associations locales (dont la CFDT) travaillant avec les exilés et proches d'eux, est née cette association dont le but est de constituer un réseau d'aide aux migrants dans le Soissonnais. Cette association a aujourd'hui 2 ans d'existence, une centaine de membres. L'association fonctionne en réseaux ou commissions. Malgré la période de confinement ou de couvre-feu, le conseil d'administration composé de 11 membres (8 femmes, 3 hommes) s'est réuni régulièrement, souvent par conférence téléphonique. Une newsletter est envoyée régulièrement à tous les membres du réseau.

Au cours de l'année 2020 les principales actions ont été les suivantes : 1. Commission Hébergement : actuellement plusieurs familles sont accueillies à Soissons et Cuffies. Un suivi de ces familles se fait pour les cours du soir des enfants, l'accompagnement pour les différentes démarches administratives, l'aide pour l'emménagement, une participation financière des membres du réseau pour financer le loyer d'une famille. Difficultés pour les démarches en préfecture : les réponses faites sont quelquefois les suivantes : « vous n'avez pas le droit de travailler mais vous devez me fournir 8 fiches de paie ».

Une personne, accueillie par le réseau, a repris une formation d'auxiliaire de vie. Une autre vient d'obtenir une promesse d'embauche chez un maraîcher.

2. Commission jeunes majeurs et mineurs non accompagnés : elle fonctionne en visioconférence avec de nombreux partenaires comme la Cimade, la Boussole, le Boncoin, les assistantes sociales des lycées, la Mission Locale, et plusieurs membres du réseau.

Constat : la problématique des jeunes de 16 ans qui arrivent sur le territoire reste entière : pas droit à un titre de séjour, pas de reconnaissance d'un statut d'étudiant. Les prises de rendez-vous à la préfecture se font par internet, difficile d'obtenir des rendez-vous.

Obstacles rencontrés : L'évaluation de la minorité ou de la majorité par les services du conseil départemental. Les contrats jeunes majeurs s'arrêtent au 1er diplôme. Le conseil départemental vient de mettre en place un nouveau service avec 3 éducateurs pour l'Aisne afin de répondre aux besoins des jeunes majeurs. Nous attendons de voir le fonctionnement de cette nouvelle organisation avant de prendre contact avec les services du département.

Nous avons pu proposer à un jeune étudiant en BTS quelques heures de travail chez MacDo. Plusieurs étudiants ont recours aux services des Restos du Cœur, du Secours Catholique. Leur situation est très difficile.

3. Commission transport :

Plusieurs personnes membres ou non du réseau accompagnent des exilés pour les démarches administratives, à la Préfecture de Laon, à Lille. Il est important de permettre aux migrants de se sentir accompagnés.

Conclusion

Seuls on ne peut pas faire grand-chose. Aujourd'hui la force de ce réseau, malgré toutes ses limites, est de travailler avec l'ensemble des associations concernées par l'accueil des migrants.

Extrait de l'article proposé par Alain Sautillet, de l'ULR de Soissons, membre du « réseau entraide exilés »

DIMANCHE  
31 JANVIER 2021

LAON ET SA RÉGION

13

Extraits de l'article de l'Union daté du 31/01/2021.

LE PORTRAIT DU DIMANCHE



Jean-Louis Fenioux est resté sensible à la condition des migrants depuis le milieu des années 1970.

# Jean-Louis Fenioux, un homme de valeurs

**LAON** La fraternité et l'humilité, des valeurs que ses parents lui ont léguées dès l'enfance sont restées des marques fortes de la vie de Jean-Louis Fenioux.

Il vient au monde à Saint-Génard (79), en septembre 1940. Une sale année. Une année qui sera doublement initiatique puisqu'il reçoit le baptême et que ses Parrain et Marraine sont deux Rémois arrivés avec le flot de l'exode que sa famille de petits paysans-scieurs a accueillis. Une leçon de fraternité qu'il comprendra plus tard pour s'en inspirer et aller à la rencontre des migrants en errance. [...]

A 20 ans, il part pour 25 mois de service militaire, en partie en Algérie. En rentrant, il trouve emploi et salaire à la scierie mais il cherche une autre voie, qu'il trouve dans la promotion sociale agricole[...] *en poursuivant des études brillantes à Angers, Poitiers et Lille. Devenu ingénieur, nommé à Laon (à la maison de l'Agriculture).* Après 1968, il participe à la création d'une section syndicale CFDT, engagement qu'il poursuit encore, aujourd'hui avec les retraités CFDT de l'Aisne.

Son engagement de chrétien dans différentes associations comme la JAC, le soutien à CCFD, Terre Solidaire contre toutes les injustices, ne relâche pas l'attention qu'il porte à la condition des migrants depuis le milieu des années 70. Aujourd'hui encore, il se mobilise pour eux, dans son association « Réseau hébergement O2 ». Toujours acteur de ses engagements, Jean-Louis a sans doute décidé de ne jamais connaître la retraite.



**PETIT LEXIQUE PROPOSÉ PAR LA CIMADE (WWW.LACIMADE.ORG)**

**EXILE** : Personne contrainte de vivre hors de sa patrie pour survivre ou fuir des persécutions.

**MIGRANT** : Personne qui quitte son pays d'origine pour venir s'installer durablement

dans un pays dont ils n'ont pas la nationalité. Si le terme « **IMMIGRE** » favorise le point de vue du pays d'accueil et le terme « **EMIGRE** » celui du pays d'origine, « **MIGRANT** » prend en compte l'ensemble du processus migratoire. Les personnes migrantes quittent leur pays pour des raisons qui peuvent être économiques, familiales, politiques, climatiques, etc.

**DEMANDEUR D'ASILE** : Personne qui a fui son pays parce qu'elle y a subi des persécutions ou craint d'en subir et qui demande une protection. Le demandeur d'asile est soit reconnu « **REFUGIE** », soit débouté de sa demande et devient un « **SANS-PAPIERS** ».

**Courrier picard**

Mis en ligne le 11/09/2015 à 08:45

## SAINT-QUENTIN Cette association qui accueille les migrants avec ou sans politique

L'ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés) a été créée en 1987. Dès le début de son existence, des militants de la CFDT ont répondu « présent ». Aujourd'hui C'est Jocelyne Nardi qui est la présidente. Plusieurs militants de l'Union Locale des Retraités de Saint-Quentin participent activement à la vie de l'association.



Les principaux buts de ses activités :

- Agir avec les immigrés pour leur promotion humaine,
- Aider aux démarches administratives,
- Assurer un rôle de médiation auprès des établissements scolaires, police, administration.
- Organiser des cours de français adaptés au niveau des personnes .



## UTR CFDT de l'Aisne

45, rue de Guise  
02100 Saint-Quentin

Téléphone : 09 54 99 67 74

Site : <http://cfdt-retraites-aisne.fr/>

Courriel : [aisne@retraites.cfdt.fr](mailto:aisne@retraites.cfdt.fr)

Directeur de Publication :

Jean-Luc Vassaux

## Agenda :

En raison du confinement et de notre volonté de protéger nos adhérents, militants, nous avons décidé d'annuler un certain nombre de réunions, de formations, mais également d'utiliser les outils numériques pour garder le contact.

Les attestations fiscales (pour obtenir crédit ou réductions d'impôts) seront distribuées courant février par les Unions Locales.

Les permanences sont pour le moment interdites dans les locaux syndicaux (par l'URI CFDT HdF ou les mairies) mais il est possible de demander un RDV par courrier, email ou téléphone.

09 /02 : SSR SGEN, en visioconférence

08/03 : bureau UTR, en visioconférence

12/03 : conseil UTR

12/04 : ULR Soissons en visioconférence

Du 22 mars au 4 avril : élections TPE

Fin juin : sortie de l'UTR

28/09 : AG de mi-mandat de l'UTR à Soissons

04/11 : Congrès URR à Amiens

## Désolidarisation des revenus du conjoint pour le paiement de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Texte législatif

Période de recueil des signatures  
10/09/2020 - 10/03/2021

Extrait interview « <https://www.faire-face.fr/2021/01/15/aah-couple-reussir-bouger-senateurs/> »

**Faire-face.fr : Êtes-vous personnellement concernée par l'AAH en couple ?**

**Véronique Tixier :** Lorsque j'avais 8 ans, j'ai été victime d'un grave accident de la route. J'en ai gardé de lourdes séquelles physiques. Et à 25 ans, les médecins m'ont diagnostiqué des troubles bipolaires, qui entraînent d'importants dérèglements de l'humeur. Autant dire que trouver un emploi, c'est mission impossible.

Reconnue invalide à plus de 80 %, j'ai commencé à percevoir l'AAH à 20 ans. Mais lorsque j'ai emménagé avec mon compagnon, en 2015, je l'ai perdue parce que ses revenus sont supérieurs au seuil de ressources y ouvrant droit.

Je me suis constamment battue pour gagner en autonomie. Je suis passée par le coma, le fauteuil roulant électrique, le fauteuil manuel, les cannes anglaises. J'ai enduré quatre greffes à la hanche. Tout ça pour finalement devenir dépendante, d'un point de vue financier.

**FF : Pourquoi avez-vous lancé cette pétition sur le site du Sénat ?**

**V.T :** J'ai toujours été engagée. J'ai longtemps œuvré au sein d'APF France handicap. Et j'ai moi-même créé une association, qui organise des activités sociales dans le Val d'Allier (Haute-Loire). Mais la crise sanitaire a stoppé notre élan. Ce qui m'a poussé à agir autrement, en lançant cette pétition.

Et cela me fait vraiment chaud au cœur de voir que de nombreuses personnes se mobilisent pour que les choses changent. Il faut réussir à faire bouger les sénateurs. Le cap des 100 000 signatures est à portée de clic. (NDLR : au 1er février, le seuil est légèrement dépassé, 102807)

**Pour signer la pétition en ligne :**

<https://petitions.senat.fr/initiatives/i-416>

Cette pétition qui obligerait l'étude de cette demande par le sénat, soutenons-la !